

## Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 24 mai 2024

---

**Objet : Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay pour la période 2025-2027**

---

Le 24 mai 2024 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Notre-Dame de Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET ;

**Date de la convocation :** 7 mai 2024

**Etaient présents :**

***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (6 présents / 21 membres) :***

- Représentants des maires du département de la Vendée :
  - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5 présents / 13 membres) :***

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée
- M. Hervé BREMAUD, président de l'association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (3 présents / 7 membres) :***

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

**Etaient excusés ou absents :**

- M. François BLANCHET, conseiller régional de la région des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental du département de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Jean-Yves DUPE, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	6	0	6
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	5	0	5
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	0	3
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du financement de l'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne demande aux Commissions Locales de l'Eau d'établir une feuille de route présentant le programme prévisionnel de travail sur plusieurs années et intégrant des objectifs de mutualisation et de production. La première feuille de route a couvert la période 2019-2021 et a été prolongée sur la période 2022-2024.

Les objectifs étant atteints à hauteur de 93 %, une nouvelle feuille de route doit être élaborée pour les années 2025 à 2027.

Après en avoir présenté le contenu et les objectifs, M. Hervé BESSONNET propose de valider cette feuille de route.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
14	14	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay :

- approuve la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay pour la période 2025 à 2027 ;
- autorise le Président à la transmettre à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
de la Commission Locale de l'Eau,

Signé électroniquement par : Hervé  
Bessonnet  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président SM Marais Vie  
Ligieron Jaunay

Hervé BESSONNET



## Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay

2025-2027



### Commission Locale de l'Eau

Secrétariat : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND - Tél. : 02.51.54.28.18

[www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)



## Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du Sage</i></b>	<b>3</b>
1.1	Historique de la démarche SAGE	3
1.2	Gouvernance actuelle	4
1.3	Structures intervenant sur le territoire	6
1.4	Le Contrat Territorial (CT) Eau dans le périmètre du SAGE	7
1.5	Les mutualisations déjà mises en œuvre	7
<b>2</b>	<b><i>Plan d'actions pluriannuel de la Commission locale de l'eau 2025-2027</i></b>	<b>8</b>
2.1	Révision du SAGE	8
2.2	Programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE	8
2.2.1	Le volet gouvernance	8
2.2.2	La vie du SAGE	8
2.2.3	Articulation SAGE / Contrats territoriaux	9
2.2.4	Rappel des objectifs de mutualisation et de production de la feuille de route 2019-2021, prolongé sur la période 2022-2024	9
2.2.5	Définition de nouveaux objectifs pour la période 2025-2027	11
2.2.6	Calendrier prévisionnel	12
2.2.7	Budget prévisionnel	13

## 1 ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) correspond au bassin versant de la Vie et du Jaunay qui s'étend sur 780 km<sup>2</sup> et concerne tout ou partie de 37 communes de Vendée.



### 1.1 Historique de la démarche SAGE

Le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay a été approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2011 par arrêté préfectoral.

Trois objectifs spécifiques sont fixés pour le bassin versant :

- optimiser et sécuriser quantitativement la ressource en eau ;
- améliorer la qualité des eaux pour garantir les usages et besoins répertoriés sur le bassin versant ;
- opter pour une gestion et une maîtrise collective des hydrosystèmes de la Vie et du Jaunay.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a également décidé d'inscrire dans le SAGE un objectif transversal lié à la gouvernance de la politique de l'eau sur le territoire. Cet objectif dit stratégique est de « Favoriser les initiatives locales de développement du territoire dans le respect de la préservation des milieux ».

En lien avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE a décidé d'engager des études complémentaires, en particulier sur les têtes de bassin versant et le taux d'étagement. Ces études ont été réalisées. Sur la question de la gestion quantitative, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours avec une étude Hydrologie Milieux Usages Climat terminée et validée.

Concernant la révision du SAGE, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay a décidé, par délibération du 26 mai 2023, de procéder à la **révision totale du SAGE Vie Jaunay**. Une déclaration d'intention a été adoptée : <https://vie-jaunay.com/le-sage/la-revision-du-sage>

Préalablement, l'état des lieux du SAGE a été actualisé (dernière version avril 2021). Il comprend différents chapitres exposant le contexte général du bassin versant, la qualité des eaux et les usages et risques liés aux ressources en eau. [Consulter la synthèse.](#)

Enfin, un tableau de bord est édité chaque année depuis 2021 : <https://vie-jaunay.com/le-sage/le-suivi-du-sage-le-tableau-de-bord>

La mise en œuvre opérationnelle du SAGE s'effectue à travers différents contrats dont le Contrat Territorial Eau.

## 1.2 Gouvernance actuelle

L'animation du SAGE et de la Commission Locale de l'Eau est portée par le **Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay** (SMMVLJ), présidé par M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez, également Président de la Commission Locale de l'Eau.

La **Commission Locale de l'Eau** compte 41 membres. Elle a été entièrement renouvelée par arrêté préfectoral N° 20-DDTM85-739 signé le 6 janvier 2021, le mandat des membres désignés par l'arrêté précédent étant arrivé à son terme le 7 août 2020. Depuis des arrêtés modificatifs ont été pris afin d'intégrer au fil de l'eau les changements pouvant intervenir dans les représentations des différentes structures et associations.

La CLE a mis en place un **Bureau** comptant 18 membres dont 3 vice-présidents : MM. Jean TESSIER, Bernard METAIREAU et Lucien PRINCE.

Trois **commissions de travail** ont été définies par la nouvelle CLE : « **Milieux aquatiques** », « **Pollutions diffuses** » et « **Gestion quantitative** ». Un groupe communication est également constitué.

Pour en savoir plus : <https://vie-jaunay.com/le-sage/la-commission-locale-de-leau>

Le **Syndicat Mixte, structure porteuse du SAGE, est un syndicat exclusivement à la carte**. Chaque membre peut donc adhérer pour tout ou partie des **4 missions exercées par le syndicat mixte** :

- mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » (GEMAPI – items 1,2 et 8),
- mission « Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants » (GEMAPI – item 8),
- mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay (hors GEMAPI – item 12),
- mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable » (hors GEMAPI – item 3).

Les **six intercommunalités du bassin versant adhérent à la mission SAGE** : quatre communautés de communes (Challans Gois Communauté, Vie et Boulogne, Pays des Achards, Océan Marais de Monts) et deux Communautés d'Agglomération (Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et La Roche sur Yon Agglomération).

En outre, le Conseil Départemental de la Vendée et les 6 associations syndicales de marais sont associés aux missions du Syndicat Mixte, à titre consultatif.



Le Syndicat Mixte tient une comptabilité par mission et par service. Pour ce qui relève de la mission SAGE, il existe trois services : animation du SAGE (charges générales, études et dépenses de personnel), communication et qualité de l'eau.

Le budget et les décisions sont votés par un comité syndical composé de 40 représentants des membres du syndicat. Un bureau est également en place.

Pour en savoir plus : <https://vie-jaunay.com/accueil/le-syndicat-mixte>

Le Budget Prévisionnel (BP) 2024 a été voté par le comité syndical à hauteur de 510 664,77 € pour la section de fonctionnement de la mission SAGE réparti comme suit :

- Animation SAGE : 343 977,77 €,
- Communication : 27 834,00 €,
- Qualité de l'eau : 138 853,00 €.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay comprend une équipe de 9 agents, dont les missions s'organisent selon 3 pôles :

- fonctionnement général, sous la responsabilité de M. Ludovic PRIOU, technicien principal ;
- entretien et restauration des cours d'eau et des marais, sous la responsabilité de M. Ludovic PRIOU, technicien principal ;
- SAGE, sous la responsabilité de Mme Anne PAPIN, ingénieur principal.

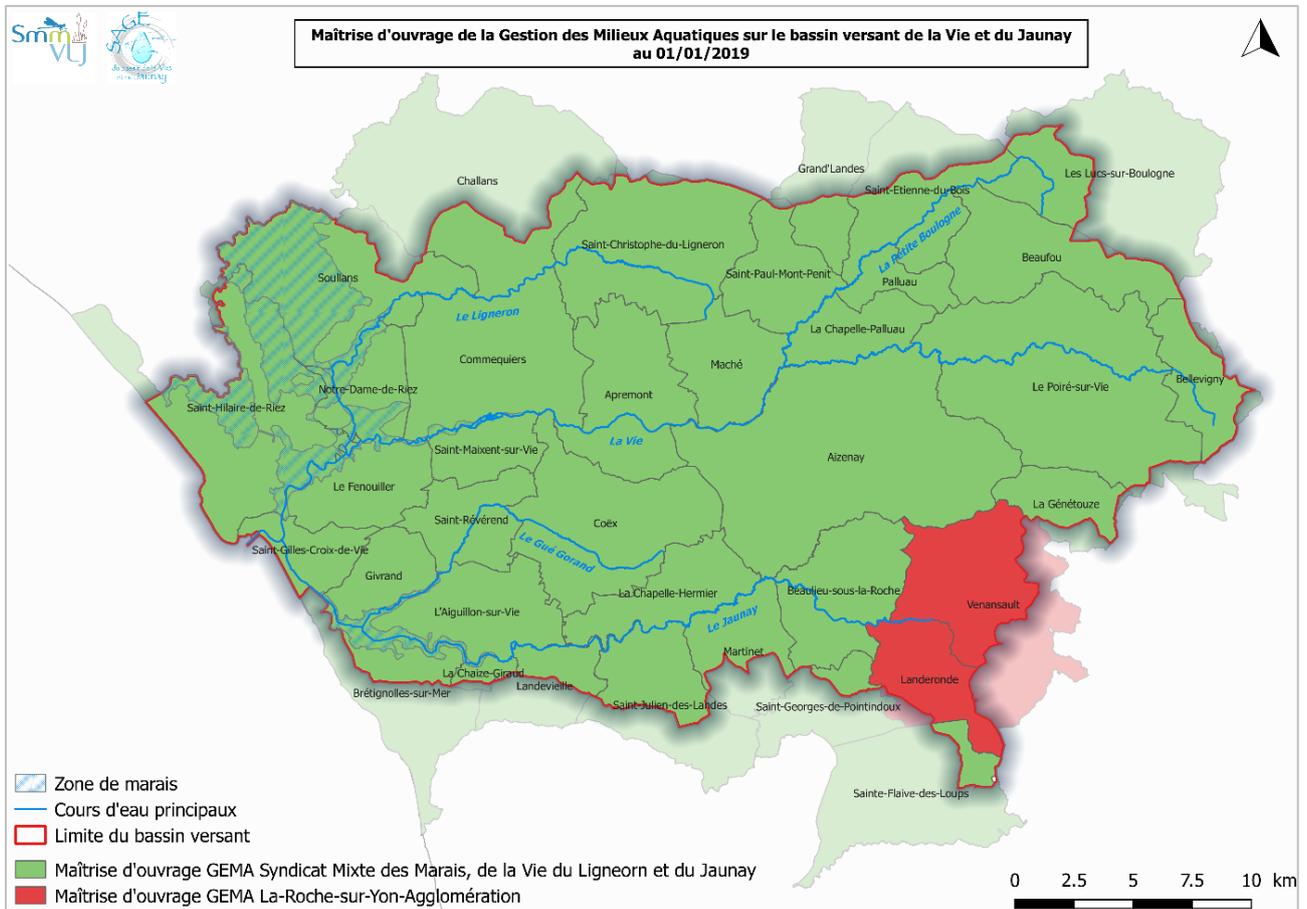
Le chef des services est le Président du Syndicat Mixte, Hervé BESSONNET.

En 2024, le service SAGE comprend 4 ETP :

Nom	Nbre de jours / ETP	Missions
<b>Animation du SAGE (1 ETP)</b>		
Anne PAPIN, animatrice du SAGE	1	Animation de la Commission Locale de l'Eau Pilotage du SAGE et de ses outils de mise en œuvre Qualité de l'eau en zone non agricole Communication
<b>Mission d'appui technique et de communication (1,5 ETP)</b>		
Lise GUEGNIARD, Chargée d'études du SAGE	1	Gestion quantitative Gestion et valorisation des données et du SIG
Nadia REMAUD, agent de gestion financière et administrative	0,5	Communication
<b>Secrétariat général (0,5 ETP)</b>		
Régine JOUBERT, secrétaire-comptable	0,5	Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
<b>Coordination agricole du Contrat Territorial Eau (1 ETP)</b>		
Laetitia HACKER, chargée de mission agro-environnement	1	Qualité de l'eau en zone agricole Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Réseau de mesures
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	

### 1.3 Structures intervenant sur le territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble des intercommunalités ont transféré la compétence GEMA « Gestion des Milieux Aquatiques » au Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, à l'exception de la Communauté d'Agglomération « La Roche sur Yon Agglomération ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la situation est identique.



**A ce jour le Syndicat Mixte n'exerce pas la compétence PI « Prévention des Inondations ».** La compétence « Défense contre la mer » (intégrant le maintien du trait de côte et la prévention des risques d'inondations et de submersion marine) étant déjà exercée par Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Océan Marais de Monts sur le secteur aval du bassin versant, il a été décidé de laisser l'exercice de cette compétence aux intercommunalités.

**Vendée Eau**, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, organise la production et la distribution de l'eau potable en Vendée. Il est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages. Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, finance les travaux et établit annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés.

**La compétence assainissement collectif et non collectif est exercée majoritairement par les intercommunalités**, à l'exception du territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne où la compétence assainissement collectif est restée à ce jour à l'échelon communal.

**Le Département de la Vendée** est également acteur de la politique de l'eau. Il intervient notamment dans le financement et/ou la mise en œuvre d'actions touchant les milieux aquatiques et les suivis de la qualité des milieux.

**La Région Pays de la Loire** intervient aussi dans le financement et/ou la mise en œuvre d'actions touchant les milieux aquatiques, les économies d'eau, la qualité de l'eau, la sensibilisation et l'information. Trois Contrats Régionaux de Bassins Versants ont successivement été signés entre le Syndicat Mixte et la Région des Pays de la Loire depuis l'approbation du SAGE en 2011.

Désormais la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée sont signataires des CT Eau, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, comme cela a été le cas sur le bassin versant avec la signature du CT Eau Vie Jaunay 2022-2024.

#### 1.4 Le Contrat Territorial (CT) Eau dans le périmètre du SAGE

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et dans un objectif de cohérence et de lisibilité, le Syndicat Mixte a mis en place et coordonné un Contrat Territorial multi-thématiques et pluri-partenaires à l'échelle du périmètre du SAGE sur la période 2015-2019. Il a porté à la fois sur le volet « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » et a fait l'objet d'une étude de bilan et d'évaluation.

En 2021, une nouvelle stratégie a été bâtie sur 6 ans et a conduit à une programmation financière sur 2 fois 3 ans, formalisée dans le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024. En savoir plus : <https://vie-jaunay.com/le-sage/le-contrat-territorial-eau-vie-jaunay-2022-2024>

**La coordination générale du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 est mutualisée avec l'animation du SAGE** et est assurée par l'animatrice du SAGE. Une chargée de mission vient en appui sur la gestion des données et du Système d'Information Géographique, notamment via l'administration de l'outil de suivi des milieux aquatiques SYSMA. Un agent est affecté à 50% pour la communication.

**La cellule d'animation spécifique au CT Eau est quant à elle composée de 3,5 ETP :**

- 2,5 ETP pour la cellule milieux aquatiques (2 ETP de techniciens rivière et marais et 0,5 ETP de secrétariat-comptabilité)
- 1 ETP pour la coordination agricole.

#### 1.5 Les mutualisations déjà mises en œuvre

##### ➤ Réduction du nombre de contrats

Avant 2015, 4 contrats étaient conduits sur le bassin versant Vie Jaunay, correspondants à des sous-bassins du périmètre du SAGE. Aujourd'hui le SMMVLJ porte et anime le SAGE et le Contrat Territorial.

##### ➤ Mutualisation du personnel

Le portage du Contrat Territorial par le SMMVLJ permet de mutualiser l'animation entre le SAGE et le Contrat Territorial que ce soit en termes d'animation et de suivi technique que de fonctions supports telles le secrétariat et le suivi administratif. L'équipe en charge de l'animation du SAGE et du CT Eau travaille ainsi en étroite collaboration ; le Contrat Territorial étant ici un outil de déclinaison opérationnelle des orientations du SAGE Vie Jaunay.

##### ➤ Mutualisation de la communication

Dans cette même logique, les outils de communication et de sensibilisation généraux sont mutualisés entre le SAGE et le Contrat Territorial :

- site internet,
- lettre d'informations,
- synthèse des contrats,
- supports de communication : stand, maquette de bassin versant, expositions et sensibilisation du grand public.

##### ➤ Mutualisation des réseaux de mesure

En matière de suivi de la qualité des eaux, un réseau complémentaire a été mis en place, en strict complément des réseaux existants (RCO et RCS). 3 points de mesure « cours d'eau » sont suivis par le SMMVLJ et banquarisés via Aquatic, la plateforme du Conseil Départemental de la Vendée qui centralise les données de suivi de la qualité des cours d'eau à l'échelle de la Vendée. Depuis 2022, un suivi spécifique de la qualité de l'eau du marais salé est mis en œuvre en complément du suivi de la qualité des eaux littorales et des apports en mer du CD 85 et de la DDTM 85. Un groupe de travail se réunit annuellement.

Pour ce qui concerne les indicateurs biologiques, un suivi avant et après travaux est réalisé dans le cadre du Contrat Territorial, ainsi qu'un suivi trophique des marais doux. Ces suivis sont banquarisés conformément aux règles de financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## 2 PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 2025-2027

### 2.1 Révision du SAGE

**La réalisation de compléments d'étude, rendus nécessaires par la mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, concernait prioritairement 3 dispositions spécifiques à développer dans le SAGE Vie Jaunay :**

- la définition du taux d'étagement et l'identification des mesures nécessaires à la restauration durable du fonctionnement des hydrosystèmes ;
- l'inventaire des têtes de bassin, leur hiérarchisation et la définition d'objectifs ;
- l'intégration dans le SAGE de l'étude déjà réalisée des volumes prélevables.

Les deux premiers points ont fait l'objet de compléments d'études (définition du taux d'étagement, inventaire et caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant) sur la période 2019-2021.

Concernant la gestion quantitative, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours d'élaboration. En juin 2021, la Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour son élaboration. L'étude "Etat des lieux - diagnostic de territoire (Etude Hydrologie Milieux Usages Climat - HMUC)" a débuté en avril 2022 et a été restituée et validée par le COPIL en mai 2023. La Commission Locale de l'Eau a décidé ensuite des valeurs de débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables lors de la réunion du 7 novembre 2023 (choix du scénario 1), ainsi que des modalités de prélèvements hors période de basses eaux. Les déficits à résorber en période de basses eaux ont été évalués. Conjointement à cette étude, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise un inventaire des prélèvements et une caractérisation des plans d'eau. A compter de 2024, il s'agit de co-construire un programme d'actions (phase 3 de la feuille de route).

Pour en savoir plus : <https://vie-jaunay.com/nos-actions/la-gestion-quantitative-de-leau>

**Il était indiqué que le volet quantitatif pourra être complété par une analyse spécifique de la problématique des plans d'eau**, très nombreux sur le territoire, et dont le statut réglementaire et leur connectivité au réseau hydrographique sont à analyser au regard de leur impact global sur l'état quantitatif des masses d'eau et des milieux aquatiques. **L'inventaire cartographique et administratif des plans d'eau de plus de 1 000 m<sup>2</sup> a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant par le Syndicat Mixte** avec une caractérisation de terrain qui est en cours pour tous les plans d'eau agricoles et les plans d'eau non agricoles connectés situés sur les sous-bassins prioritaires du CT Eau.

**Il convient désormais d'intégrer les conclusions de ces différentes études dans le SAGE Vie Jaunay et de procéder à sa révision totale, conformément à la délibération de la CLE du 26 mai 2023, en poursuivant les objectifs suivants :**

- s'adapter à l'évolution du contexte réglementaire et territorial,
- mettre à jour les données,
- clarifier le document pour faciliter son appropriation et son efficacité.

### 2.2 Programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE

#### 2.2.1 Le volet gouvernance

La gouvernance du territoire a déjà fait l'objet d'une restructuration forte en 2014 et ne devrait pas évoluer à court ou moyen terme.

#### 2.2.2 La vie du SAGE

Le suivi de la mise en œuvre du SAGE, la mobilisation des acteurs, les actions de sensibilisation et/ou de communication, l'élaboration du tableau de bord du sage, l'animation de la CLE constituent des missions de fond de la cellule d'animation.

**Un besoin avait été identifié en termes de recueil, de structuration, de suivi et de valorisation des données afin de mettre en œuvre un véritable observatoire du bassin versant.** Le recrutement d'une chargée d'études a été réalisée et a permis, en lien avec la mutualisation d'outils de suivi (SYSMA, observatoire notamment) d'organiser le recueil de données, leur traitement et valorisation. Ainsi l'état des lieux du SAGE a été produit en interne, de même que le tableau de bord du SAGE.

### 2.2.3 Articulation SAGE / Contrats territoriaux

Depuis 2015, la gouvernance a été simplifiée en fusionnant les 4 contrats en 1 seul regroupant les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses. De plus, le soutien financier de la Région des Pays de la Loire qui s'organisait autour des Contrats Régionaux de Bassin Versant s'inscrit désormais dans le CT Eau. **Une nouvelle thématique émerge et a mobilisé la cellule d'animation du SAGE : celle de la gestion quantitative et du changement climatique.**

### 2.2.4 Rappel des objectifs de mutualisation et de production de la feuille de route 2019-2021, prolongé sur la période 2022-2024

Trois objectifs de mutualisation avaient été définis :

Objectifs de mutualisation	Etat d'avancement au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Commentaires
Contrat unique en 2021, coordonné par le SMMVLJ et piloté par la Commission Locale de l'Eau	Réalisé à 100%	 <p>L'étude de bilan du Contrat Territorial 2015-2019 et de programmation 2021-2025 a été réalisée. La CLE, en tant que COPIL de l'étude, a validé les différentes phases de l'étude et a défini une feuille de route 2022-2027. Elle a ensuite donné un avis favorable au projet de Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, lors de la séance du 15 octobre 2021. Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a ensuite approuvé le CT Eau Vie Jaunay lors de sa séance du 14 décembre 2021.</p> <p>Le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Vendée l'ont approuvé le 25 février 2022. La cérémonie de signature officielle du contrat a eu lieu le 9 décembre 2022. Conformément aux recommandations de l'étude bilan du précédent contrat, <b>un COPIL spécifique a été mis en place.</b></p>
Analyse de l'optimisation et de la mutualisation renforcée des réseaux de suivi, notamment en termes de valorisation des données en lien avec le Département de la Vendée (Plateforme Aquatic)	Réalisé à 100%	 <p>Le réseau de mesures du SAGE a été mis en place en complément des réseaux existants des eaux douces de surface (Réseau de contrôle de surveillance RCS et le réseau de contrôles opérationnels RCO).</p> <p>Afin de compléter la connaissance, trois stations sont suivies 10 fois par an sur les paramètres physico-chimiques comprenant les pesticides (Jaunay amont, Jaunay aval et Lignerons aval).</p> <p><b>Les stations sont banquarisées et tous les résultats d'analyses sont intégrés dans l'outil « Aquatic » du Conseil Départemental de la Vendée. De plus, le Conseil départemental les verse automatiquement dans la banque de données nationales « Naïades ».</b></p> <p><b>La valorisation des résultats se fait ensuite via l'outil « Observatoire », accessible sur le site internet <a href="http://www.vie-jaunay.com">www.vie-jaunay.com</a> (voir ci-dessous).</b></p> <p>En 2021, pour le suivi du CT Eau Vie Jaunay 2022-2024, un nouveau réseau de mesures complémentaire a été défini sur les sous-bassins prioritaires (stage de Clément DENARNAUD) et a été mis en œuvre en 2022 par le Conseil Départemental. Un travail a également été effectué pour le suivi de la qualité de l'eau du marais salé, notamment bactériologique, avec la mise en place de 6 nouveaux points de mesure, en lien avec le CD 85 et la DDTM 85.</p>
Mutualisation des outils de type observatoire avec les autres SAGE (Sèvre Nantaise, Auzance Vertonne...)	Réalisé à 100%	 <p><b>Une convention de mutualisation d'outils informatiques est signée avec l'EPTB Sèvre Nantaise depuis 2020 et renouvelée</b> afin de mettre en place les solutions informatiques de suivi du bassin versant Vie et Jaunay.</p> <p>L'outil « Observatoire » permet de constituer automatiquement des indicateurs interactifs (cartes, graphiques, tableaux) à partir des bases de données brutes, en particulier pour les données de qualité de l'eau. L'outil « SYSMA » est un outil webSIG facilitant la saisie en ligne d'informations géographiques, en particulier sur l'état des milieux aquatiques et les travaux associés. Les données de qualité des eaux et différentes couches utiles sont consultables en libre accès : <a href="https://viejaunay.sysma.io/carte">https://viejaunay.sysma.io/carte</a></p>

Trois objectifs de production avaient été définis :

Objectifs de production	Etat d'avancement au 31/12/2021		Commentaires
Etat des lieux sur la continuité écologique intégrant l'évaluation du taux d'étagement et définition d'une stratégie de réduction du taux d'étagement	Réalisé à 100 %		<p><b>Une base de données « Ouvrages hydrauliques »</b> a été constituée en cumulant les informations du Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE) et celles des études et travaux réalisés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.</p> <p>Un calcul du <b>taux d'étagement</b> (rapport entre la somme des chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et la dénivellation naturelle du cours d'eau) et du <b>taux de fractionnement</b> (rapport entre le cumul de la hauteur de chute artificielle et la longueur du cours d'eau) a été réalisé sur les axes principaux et les affluents.</p> <p>Ces taux ont été calculés avant travaux du CT 2015-2019 (année 2014) et après (année 2020). Ces indicateurs sont actualisés chaque année dans le cadre du Tableau de bord du SAGE.</p>
Inventaire, caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant, définition d'un plan d'actions	Réalisé à 100 %		<p><b>Le rapport d'étape sur l'inventaire, la caractérisation et la hiérarchisation des têtes de bassin versant a été validé par la CLE le 27 novembre 2019.</b></p> <p>Un nouveau rapport a été édité en août 2023, la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau étant terminée sur notre bassin versant (à l'exception près de quelques tronçons indéterminés).</p>
Actualisation de l'état des lieux du SAGE et engagement de la révision du SAGE avec pour perspective un SAGE révisé en 2023, intégrant ainsi le SDAGE 2022-2027	Réalisé à 100 %		<p>L'état des lieux du SAGE a été réalisé et validé par la CLE le 21 avril 2021. Une synthèse a également été produite et validée.</p> <p>Ces deux documents sont accessibles en ligne sur la page « SAGE » du site internet : <a href="https://vie-jaunay.com/le-sage/la-revision-du-sage">https://vie-jaunay.com/le-sage/la-revision-du-sage</a></p>
Mise en place d'un observatoire du bassin versant intégrant les tableaux de bord du SAGE et du Contrat Territorial.	Réalisé à 50 %		<p>Deux tableaux de bord du SAGE ont été réalisés pour les années 2021 et 2022 : <a href="https://vie-jaunay.com/le-sage/le-suivi-du-sage-le-tableau-de-bord">https://vie-jaunay.com/le-sage/le-suivi-du-sage-le-tableau-de-bord</a></p> <p>Ils se composent de 33 indicateurs qui sont actualisés chaque année. Le tableau de bord du nouveau CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 n'a pas été réalisé.</p> <p>Néanmoins le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement technique et financier du contrat : <a href="https://vie-jaunay.com/sites/default/files/2024-01/7-Bilan%20annuel%20animation%20CT%20Eau%20%202022_standard.pdf">https://vie-jaunay.com/sites/default/files/2024-01/7-Bilan%20annuel%20animation%20CT%20Eau%20%202022_standard.pdf</a></p>

#### Bilan :

Les objectifs de mutualisation et de production ont été réalisés en moyenne à 93 %.

La révision du SAGE est engagée avec l'actualisation de l'état des lieux et la réalisation d'études complémentaires et des tableaux de bords. Il s'agit désormais d'intégrer les connaissances et ces thématiques dans la révision du SAGE à venir et de prendre en compte le nouveau SDAGE 2022-2027.

Le CT Eau 2022-2024 arrivant à échéance, il convient de construire un nouveau contrat pour la période 2025-2027 sur la base de la stratégie définie sur 6 ans, stratégie qui sera si besoin réinterrogée en fonction du bilan du CT 2022-2024.

## 2.2.5 Définition de nouveaux objectifs pour la période 2025-2027

### ➤ Objectifs de mutualisation

- **Confortement de la mutualisation entre les cellules d’animation du SAGE et du PTGE et de coordination du CT** : Mutualisation des missions communication, SIG et tableaux de bords, coordination globale ;
- **Poursuite des sessions de formation des élus du bassin versant** (membres CLE, du Comité Syndical et tous les élus municipaux). Ces formations sont mutualisées avec les autres SAGE (Grand-lieu, Sèvre Nantaise...), en partenariat avec le CPIE Logne et Grand-Lieu ;
- **Mise en place de cycle de formations décentralisées sur le bassin versant Vie Jaunay, à destination des agents des collectivités** (Agents des services espaces verts, voiries, services techniques des 37 communes, intercommunalités, syndicats...), **en partenariat avec le CNFPT Pays de la Loire** au regard des enjeux qui se présentent sur le bassin versant.

### ➤ Objectifs de production

- Nouveau CT Eau 2025-2027 avec définition d’un tableau de bord,
- Elaboration du PTGE,
- SAGE révisé avec pour objectifs (cf. déclaration d’intention) :
  - s’adapter à l’évolution du contexte réglementaire et territorial :
    - mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027,
    - intégrer les compléments d’études réalisés et en cours :
      - têtes de bassin versant,
      - taux d’étagement et de fractionnement (connaissance des ouvrages),
      - gestion quantitative et changement climatique,
      - cartographie des cours d’eau au titre de la police de l’eau,
      - cartographie des zones humides ;
  - intégrer les évolutions du territoire et mettre à jour les données ;
  - clarifier le document afin de faciliter son appropriation et son efficacité :
    - dispositions ou règles obsolètes, difficiles à mettre en œuvre,
    - intérêt des fiches actions ?
    - document plus synthétique avec des documents annexes.

### 2.2.6 Calendrier prévisionnel



Voir planning détaillé en annexe 1

## 2.2.7 Budget prévisionnel

### Animation du SAGE, suivi du PTGE et coordination générale du CT (mutualisation des fonctions animation générale/administration des données/communication)

TYPE DE DEPENSES TTC	2025	2026	2027
<b>Charges de personnel cellule d'animation du SAGE (3 ETP + un stagiaire en 2025)</b>	175 000 €	163 000 €	166 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation du SAGE et coordination du CT (1 ETP)</li> <li>➤ Chargée d'études et du SIG dont Gestion quantitative (1 ETP)</li> <li>➤ Communication (0,5 ETP)</li> <li>➤ Secrétariat (0,5 ETP)</li> <li>➤ En 2025 : stagiaire inventaire zones humides</li> </ul>			
<b>Frais de fonctionnement généraux et frais de fonctionnement CLE</b>	33 000 €	33 000 €	34 000 €
<b>SOUS-TOTAL cellule animation SAGE</b>	208 000 €	196 000 €	200 000 €
<b>Frais d'étude</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phase 3 PTGE</li> <li>➤ Révision du SAGE</li> </ul>	78 000 €	12 000 €	
<b>Communication</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions de formations des acteurs du territoire</li> <li>➤ Sensibilisation du grand public</li> <li>➤ Information</li> </ul>	18 000 €	19 000 €	20 000 €
<b>Qualité de l'eau</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réseau de mesures</li> </ul>	22 000 €	23 000 €	24 000 €
<b>TOTAL GENERAL ANIMATION SAGE ET PTGE</b>	<b>326 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>244 000 €</b>

### Coordination technique du Contrat Territorial (pollutions diffuses et milieux aquatiques)

TYPE DE DEPENSES	2025	2026	2027
<b>Charges de personnel et frais de fonctionnement (3,5 ETP)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Chargée de mission agro-environnement (1 ETP = mission SAGE)</b></li> <li>➤ Cellule milieux aquatiques (2 ETP Techniciens rivière et marais + 0,5 ETP Secrétariat = mission cours d'eau et marais)</li> </ul>	52 000 €	53 000 €	54 000 €
	154 000 €	157 000 €	160 000 €
<b>Pour mémoire, SOUS-TOTAL cellule ANIMATION CT EAU</b>	<b>206 000 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>214 000 €</b>

<b>TOTAL MISSION SAGE</b>	<b>378 000 €</b>	<b>303 000 €</b>	<b>298 000 €</b>
---------------------------	------------------	------------------	------------------

- Pour mémoire CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2024 = 67 316 €, représentent 18 % des 378 000 €.
- Ne sont pas pris en compte les autres actions développées à ce jour par le Syndicat Mixte dans le cadre de la mission SAGE (PSE, animation MAEC Enjeu Eau, Plans de gestion durable des haies...).

